
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 août 2012
Séance tenue le 20 août 2012

Résolution: CM12 0614

Décréter l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec, correspondant au 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa, pour construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2012 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec (9091-9191 boulevard Henri-Bourassa, arrondissement de Saint-Laurent), pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 et aux fins de constituer une réserve foncière;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières d'acquérir, aux meilleurs coûts possibles, de gré à gré ou par voie d'expropriation le site retenu.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 27 août 2012